

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1036 ordonnant la mise en adjudication de divers lots de terrains domaniaux, 1er tranche memblai boulevard de la République.

n° 1036

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
23 septembre 1949

Numéro JO
n° 9 du 30/09/1949

Date du numéro
30 septembre 1949

VISAS

La Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décrêt du 18 juin 1884 : Vu le décret, du 1 mars 1909 portant organisation de fin. propriété foncière eu Cote française des Somalis

Vu le décret ïlu 29 juillet 1924 sur le régime des terres domaniales à la Côte française des Somalis, ensemble l'arrêté d'application du 8 décembre 1925, Vu le décret du 2 février 1935 réglementant les conditions d'admission et de séjour des Français et des élrinngers ù la Cote française des Somalis, notamment les articles 26, 27, 28 et 30

Vu le procès-verbal n° 4 en date du 20 juillet. 1049 de la commission de la propriété foncière

Vu le décret du 0 'novembre 3945 portant création d'un Conseil représentatif de la Côte française des Somalis plus spécialement l'article 46, alinéa T

Sur le rapport du chef du .service des domaines

Le Conseil privé entendu dans sa séance du 22 septembre 1049,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est. rendue, exécutoire la délibération du Conseil représentatif de la Côte française des Somalis date du 10 septembre 1949, ordonniiiiit la mise en adjudication de divers lots de terrains domaniaux, dans le lotissement de la première tranche d'il remblai, du boulevard de la République. Art. 2. —Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et publié partout, où besoin sera et inséré au Journal officiel de l'a colonie.

Le Gouverneur, **P.-H. SIRIEX.**